



Economisez des engrais azotés : semez une bande « double densité »

La bande double densité ou "méthode Limaux" est une méthode visuelle simple qui permet de décider du déclenchement du premier apport d'azote sur blé.

Il s'agit de semer une double densité sur une bande de 20 à 30 mètres de long et sur une ou deux largeurs de semoir, en évitant les zones compactées et les bords de parcelles. Sur cette bande, le couvert, plus dense, induit une consommation d'azote plus importante. Dès qu'une différence de couleur apparaît, marquant une faim d'azote entre le témoin double densité et le reste de la parcelle, c'est le moment de déclencher le premier apport d'azote sur l'ensemble de la parcelle. L'apport est alors à réaliser dans les jours qui suivent.

Les prochains stages

- Formation sur les itinéraires à faibles intrants (rotations, couverts végétaux...) Mairie St-Cyprien : 28 et 29 octobre.
Contact : François Hirissou au 05 53 28 60 80 - Intervenant : F. Thomas.
- Certiphyto - Ribérac : 28 octobre et 4 novembre - 18 et 25 novembre.
Afin de mieux vous protéger, de connaître l'évolution de la réglementation et d'envisager de nouvelles techniques culturales. Contact : Angélique Roy au 05 53 92 47 50.
- Diagnostic de pulvérisateur - Ribérac : 19 novembre.
Plus particulièrement réservé aux personnes dont le 8^{ème} et 9^{ème} chiffre du numéro Siren est compris entre 20 et 39 et qui ont un pulvérisateur de plus de cinq ans. Contact : Jérôme Allègre au 05 53 45 47 72.
- Plan prévisionnel de fumure - Ribérac : 7 décembre.
Particulièrement destiné aux agriculteurs qui ont souscrit une mesure agro-environnemental (MAE). Contact : Philippe Brousse au 05 53 92 47 50.
- Découvrir l'agriculture biologique en grandes cultures - Ribérac : 3 et 10 février 2011.
Peut permettre aux exploitants qui se posent des questions sur la mise en place ou non d'une production en Agriculture Biologique, de faire le tri dans les informations et de se positionner. Contact : Richard Raynaud au 05 53 92 47 50.
- Itinéraires plus économes en intrants - Ribérac : 25 janvier et 2 février 2011.
Contact : Richard Raynaud au 05 53 92 47 50.

Info Produits phytosanitaires

- Collecte PNU (produits phytosanitaires non utilisables), le mercredi 19 novembre 2010.
- Collecte des bidons vides, du lundi 29 novembre au samedi 4 décembre 2010 chez votre distributeur.



Local produits phytosanitaires



Banc de contrôle mobile de pulvérisateur



Herse étrille : alternative au désherbage chimique



Couverts végétaux : pièges à nitrates

Les prochains rendez-vous

- Visite d'un élevage mis aux normes (fosse et fumière) : mardi 12 octobre à 12h (repas froid) ou 14h à l'EARL de la Pichie à Ribérac - Contact : Bruno Limerat au 05 53 45 47 63
- Réunion mesures agro environnementales (MAE) : lundi 18 octobre à 9h30 à St-Méard de Dronne - Contact : Philippe Brousse au 05 53 92 47 50
- Visites de couverts végétaux ou "pièges à nitrates" : vendredi 26 novembre à St-Aulaye - Contact : Philippe Brousse au 05 53 92 47 50
- Colloque Agriculture, les nouveaux enjeux : vendredi 26 novembre à St-Cyprien - Contact : François Hirissou au 05 53 28 60 80
- Démonstration plantations de haies : jeudi 2 déc. à Verteillac et vendredi 3 déc. à Cherval - Contact : Philippe Brousse au 05 53 92 47 50

CONTACT



Didier MERY - Tél. 05 53 92 47 50 - Antenne Isle-Dronne-Double
Animateur du PAT, conseiller arboriculture et protection phytosanitaire
Courriel : didier.mery@dordogne.chambagri.fr
www.dordogne.chambagri.fr

Ce bulletin s'adresse aux principaux acteurs du territoire du Plan d'actions territorial. Il sera diffusé 4 fois par an et fera le bilan des actions entreprises, avec les résultats obtenus et les perspectives. Ce sera un outil de communication et d'échange pour valoriser toutes les initiatives particulières ou collectives.



Edito

Venez aux formations CERTIPHYTO !

VIVEA est le fonds de formation destiné aux agriculteurs. Il représente des moyens importants mobilisables par tous afin d'accompagner les évolutions des exploitations agricoles.

A ce titre, VIVEA est à l'écoute des attentes des agriculteurs qui sont remontées aux organismes de formations (Chambre d'agriculture de Dordogne, Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole (CFPPA), Maison Familiale et Rurale, Mutualité Sociale Agricole, etc.).

Dans le cadre d'écophyto 2018 et des actions à mettre en place pour le Grenelle de l'Environnement, l'action Formation CERTIPHYTO s'inscrit parfaitement dans le dispositif. Les actions spécifiques menées dans le cadre du Plan d'Action Territorial intègrent cette démarche sur notre territoire.

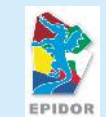
Le Comité départemental de VIVEA en a fait une priorité. Aussi je vous invite à vous inscrire, nombreuses et nombreux, à ces formations. Le coût est intégralement pris en charge par le VIVEA et l'Etat grâce notamment à l'appui du FEADER (fonds européens).

Cette formation obligatoire doit être vécue non pas comme une contrainte, mais comme un enrichissement.

Jean-Didier ANDRIEUX,
Président du Comité Départemental de VIVEA



Des formations pour protéger l'eau potable



Document établi avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Dronne.



n°5

Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Bassin Dronne

Certiphyto : une formation bien rodée

L'antenne Chambre d'agriculture de Ribérac a mis en place, depuis 2007, 10 formations sur la réduction de l'impact et des risques des produits phytopharmaceutiques. Il s'agissait de répondre aux préoccupations suivantes des agriculteurs : protéger la santé de l'utilisateur, le respect de l'environnement, la réduction des coûts et les obligations réglementaires à respecter.

Nous avons mobilisé au total 92 agriculteurs dont 73 sur les 64 communes du PAT avec une très bonne participation. En 2010, ces formations ont évolué et se nomment aujourd'hui CERTIPHYTO. À ce jour, 8 stages ont été réalisés par la Chambre d'agriculture et la MFR de Vanxains.

Pour gérer les formations sur le département, un comité de pilotage a été mis en place avec les différents partenaires : MSA, CFPPA, MFR, négociants, coopératives, administrations, Chambres d'agriculture régionale et départementale.

Cette organisation a permis de faire des échanges et de travailler ensemble au sein des formations, notamment en ce qui concerne les différents contenus, le travail administratif et les intervenants.

Qu'est-ce que le Certiphyto ?

C'est un dispositif de formation et de certification mis en place afin de répondre à une directive européenne. Ainsi, tous les utilisateurs auront une bonne maîtrise de l'utilisation des produits dans le respect de l'environnement.

Et concrètement ?

C'est une attestation nominative individuelle qui sera obligatoire à partir de 2014 pour pouvoir acheter et utiliser des produits phytosanitaires.

Tous les agriculteurs sont-ils concernés ?

Oui, être titulaire du certiphyto sera obligatoire et indispensable à toutes les personnes qui sont amenées à décider et à appliquer des produits phyto pharmaceutique (distributeur, conseiller en produits phytosanitaires dans le cadre de leur activité professionnelle, acheteur, agriculteur...)

Quels sont les objectifs du Certiphyto ?

Tous les utilisateurs devront être en capacité de maîtriser les domaines suivants :

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phyto pharmaceutiques afin de mettre en place des mesures de prévention et de réagir en cas d'intoxication.
- Supprimer ou réduire les risques aux personnes et à l'environnement (manipulation, stockage...)
- Définir une stratégie pour réduire l'utilisation des produits (matériels, conditions d'emploi, systèmes de cultures, choix des espèces, protection intégrée, lutte biologique...)
- Raisonner l'utilisation (évaluer la nécessité d'intervenir, choix des produits, réduction des doses, traçabilité...)
- Appliquer les produits (préparation des bouillies, transports, manipulation, épandages, réglages...)



Contrôle de rampe de pulvérisateur



Aire de lavage pour pulvérisateur



Boîtier de contrôle de barre de guidage



n°5

Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Bassin Dronne

Quelle est la durée de validité ?

Pendant la phase expérimentale c'est-à-dire jusqu'au mois de juin de l'année 2011, le Certiphyto est valable 10 ans. Ensuite, en phase de croisière, il sera valable 5 ans.

Comment obtenir le Certiphyto ?

Pour l'instant la solution la plus simple est de participer à deux journées de formation que nous organisons sur votre territoire.

Les titulaires du DAPA sont-ils concernés ?

Non, les titulaires du DAPA (distributeurs et applicateurs de produits antiparasitaires) en prestations de service, résultant des articles L.254-1 et suivants du code rural, ne sont pas obligés de suivre la formation Certiphyto.

L'agrément DAPA demeure obligatoire. Il est le seul dispositif qui permette actuellement de distribuer ou d'appliquer, en qualité de prestataire de services, des produits antiparasitaires à usage agricole. Pour plus d'information sur le DAPA, vous pouvez contacter Bertrand OLLIVIER au CFPPA de Coulounieix-Chamiers au 05 53 02 61 30.

Qui délivre l'attestation Certiphyto ?

Une fois que les formations seront enregistrées et transmises à la DRAF, celle-ci les enverra à FranceAgriMer qui les éditera et ensuite vous enverra votre carte.

Afin de répondre à un certain nombre de vos préoccupations nous avons mis en place plusieurs stages de formation (voir page suivante).

Renseignements

Chambre d'agriculture
Antenne de Ribérac
Angélique ROY
Référénte départe-
mental Certiphyto
Tél. 05 53 92 47 50



Traitement des effluents de produits phytosanitaires

Réponses des stagiaires sur la formation

Pourquoi allez-vous fréquemment en formation ?

« La formation est un bon moyen pour apprendre et approfondir nos connaissances et nous permet d'échanger sur nos façons de travailler. Nous apprenons également beaucoup des autres y compris au cours du déjeuner où les conversations sont toujours nombreuses et animées. C'est très convivial. Nous cherchons toujours à progresser ; ainsi, au cours de la précédente formation (NDLR: Certiphyto) nous avons décidé de nous retrouver à l'automne pour aborder un autre thème: les itinéraires techniques économes en intrants.

Le coût est-il un frein pour aller en formation ?

« Certainement pas : la plupart des formations se font dans le cadre du VIVEA ; c'est alors peu onéreux voir gratuit pour nous. D'autres formations sont financées en partie par d'autres organismes (NDLR : Agence de l'Eau).

Quels sont les changements sur votre exploitation consécutifs à ces formations ? »

« Je suis des formations depuis quatre ans et mets en place des améliorations en fonction des priorités. Par exemple, j'ai commencé par m'équiper d'un local phyto, après j'ai fait passer mon pulvérisateur au contrôle, j'ai équipé mon pulvérisateur d'une cuve de rinçage et d'une lance de lavage au champ. Finalement, c'est assez simple à mettre en place !